



Compte rendu du CSAL du 16 octobre 2023

Nous avons entamé ce CSAL par la lecture commune du revendicatif et la remise des signatures de la pétition intersyndicale locale portée par SFP 974, la CGTR DRFIP 974 et CFTC DRFIP 974 sur le sujet SIP/SDIF (voir .pdf).

La Présidente du CSAL s'est engagée à faire remonter à l'inter-région malgré les plus de 140 signatures d'agents des SIP et du SDIF démontrant une volonté revendicative et des attentes fortes des agents des SIP et du SDIF.

Nous avons ensuite lu la liminaire (voir .pdf) qui a donnée lieu à débat. La direction reconnaît que l'accueil physique à La Réunion est un sujet d'importance et qu'elle y travaille avec ses moyens. Pour autant quand l'Inter Région a organisé un séminaire sur l'accueil des SIP, séminaire ouvert à tous les grades, aucun agent des SIP n'y a été convié. D'ailleurs la Réunion ne figure nulle part dans ce compte rendu, ce qui nous a heurtés au regard des difficultés de nos services d'accueil.

L'ordre du jour ne comportait qu'un point: le protocole de transfert croisé de mission SIP-SDIF. La Direction a admis que ce point devait être soumis aux instances pour débat, suite à notre rappel aux règles du CSAL lors de la précédente réunion. A l'avenir, nous espérons qu'elle s'y tiendra, c'est une obligation et non pas une option. Cela nous a permis de parler de ce protocole, de la méthodologie de la direction et de la désorganisation des services.

La direction avait prévu de discuter autour des aspects techniques, nous voulions surtout parler de principe, de cohérence professionnelle. Les débats ont été tendus car il n'y avait aucun argument cohérent face à nos questionnements. Par exemple à la question sur le calcul de charge des tâches transférées à l'un ou l'autre des services, le chef de la division des réseaux a avoué ne pas avoir fait de chiffrage. Donc la direction lance cette opération sans évaluation quantitative sérieuse... La direction parle d'efficacité et d'accélération du traitement des plafonnements et des ECF mais la panique mise au SDIF depuis 3 ans par les consignes de la direction explique largement ce retard. D'ailleurs, nos directeurs semblent découvrir que le traitement du contentieux est la priorité parmi les priorités d'un service d'assiette, enfin ils le découvrent ou le réfutent mais cela ne leur semblait pas essentiel jusque là.

Au nom de la sacro-sainte efficacité, la direction a décidé de sacrifier la technicité des agents, la cohérence professionnelle et la frontière entre les champs de compétences des divers services. En contradiction avec la note nationale concernant la réforme des SIP (le DG y indique que les missions

foncières relèvent exculisement du SDIF) au nom de la latitude laissée à la direction locale. Espérons que cette latitude locale courageuse sera de mise pour défendre notre réseau d'antennes!

Pour faire court, concis et simple, ce CSAL nous a appris 3 choses:

- Aucune étude chiffrée de la charge de travail n'a été entreprise en amont de la mise en place du protocole. Aucun chiffre n'a été produit par la direction qui a admis ne pas avoir fait le travail. Tout en disant que le SIP est perdant. On en revient au *mantra* de la Centrale "*Les SIP ont perdu 40% de leur charge de travail avec la fin de la TH*".

- La direction a finalisé le protocole le 10 septembre, et l'a publié le 27. Les chefs de services ont mis en place le dit protocole fin aout. Quand la remorque dépasse la voiture, on parle de tête-à-queue.

- Le chef de la division des réseaux a eu le plus grand mal a acquiescer une affirmation simple: "*Il y a une inadéquation entre la charge de travail des SIP et les effectifs déployés*". Il a fallu insister pour une reconnaissance à demi mot de l'existence potentielle d'un problème d'effectifs.

Vous vous ferez vous même votre idée si l'on vous dit que la direction réfute toujours l'expression de *Tour d'Ivoire* concernant l'équipe de commandement.

Florent CORMARY
Co secrétaire de Solidaires Finances Publiques 974

Eric METRO
Conseiller Syndical Régional